

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 08 NOVEMBRE 2018

Etaient Présents 54 titulaires, 3 suppléants, 11 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Yvonne COIG, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Alain CAMSUZOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, France JAUBERT-BATAILLE, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Cédric LAPRUN, Aimé SOUMET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPÉ, Gérard LEPRETRE, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Gérard ROSENTHAL, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Maïté POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, Valérie SARTOLOU, David CORBIN, Marylise GASTON, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Pierre ARTIGUET, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

Pouvoirs :

Etienne SERNA	à	Pierre CASABONNE
Marianne PAPAREMBORDE	à	Aimé SOUMET
Laurent KELLER	à	Aracéli ETCHENIQUE
Bernard AURISSET	à	Sandrine HIRSCHINGER
Jacques NAYA	à	Daniel LACRAMPE
Maylis DEL PIANTA	à	Denise MICHAUT
Bernard UTHURRY	à	Marylise GASTON
Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET	à	Marthe CLOT
Christophe GUERY	à	Michel ADAM
Aurélie GIRAUDON	à	Robert BAREILLE
Jean-Jacques DALL'ACQUA	à	Maïté POTIN

Suppléants : Gérard DARSONVILLE suppléant de Henri BELLEGARDE
Marthe CLOT suppléante de Jean LASSALLE
Alain QUINTANA suppléant de Gérard BURS

Absents : Joseph LEES (excusé), Didier BAYENS, Jean-Michel IDOPE (excusé), Cédric PUCHEU, Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES (excusée), Pierre SERENA, Didier CASTERES, Jean-Etienne GAILLAT (excusé), Elisabeth MIQUEU

RAPPORT N° 25-181108-ENF-

ALSH LES ETERLOUS : REPRISE EN GESTION DIRECTE

REÇU

Le 19 NOV. 2018

SOUS - PREFECTURE
SECTION Ste MARIE

M.SOUMET rappelle que la Communauté de Communes a la compétence en matière d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) sur le territoire de la Vallée d'Aspe, depuis 2002.

Dès l'origine, la Communauté de Communes de la Vallée d'Aspe de l'époque avait confié la gestion du service ALSH à l'association « Les Eterlous » avec le soutien technique et financier de la Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées Atlantiques et de la Mutualité Sociale Agricole par l'intermédiaire des Contrats Enfance Jeunesse successifs.

Au cours des 16 années de fonctionnement de l'ALSH les équipes bénévoles, soutenues par l'ensemble des partenaires, se sont relayées pour offrir aux familles un service de qualité.

Aujourd'hui le portage associatif d'un ALSH nécessite une importante disponibilité ainsi que des compétences dans de nombreux domaines (ressources humaines, réglementation, comptabilité, etc.) et *a contrario* les bénévoles sont de moins en moins nombreux.

Depuis plusieurs mois l'ALSH « Les Eterlous » a rencontré des difficultés quant au renouvellement de son équipe bénévole. Aussi le Conseil d'Administration réuni en Assemblée Générale le 29 juin 2018 a validé le principe d'arrêt du service au 1^{er} janvier 2019. L'association a officiellement sollicité la Communauté de Communes du Haut-Béarn par courrier en date du 16 juillet 2018, pour la reprise de l'ALSH en gestion directe, à compter du 2 janvier 2019.

Suite à cette demande une réunion de travail a été organisée avec les partenaires de l'ALSH (CAF des Pyrénées-Atlantiques, PMI...) dans l'optique de la reprise en gestion directe sans rupture du service. En effet ce service complémentaire à la crèche associative « Les Poquetets », répond à un besoin en mode de garde pour les familles, en assurant la continuité des services d'accueil tout au long de la vie de l'enfant.

L'ALSH « Les Eterlous » est l'unique structure d'accueil de loisirs présente sur le territoire de la Vallée d'Aspe. Certains enfants se trouvent à près de 45 minutes des structures d'accueil d'OLORON-SAINTE-MARIE. Ce service contribue donc au maillage du territoire en garantissant un service de proximité de qualité et concourant au maintien des familles sur le territoire.

Dans l'hypothèse d'une reprise en gestion directe de l'ALSH « Les Eterlous », il convient de prévoir les mesures suivantes :

Personnel :

La collectivité proposera à l'animatrice (à temps partiel), un Contrat à Durée Déterminée du 2 janvier au 13 février 2019 (date de fin de son contrat aidé avec l'association).

Equipements :

L'association est propriétaire de différents biens qui seront transférés à la CCHB :

- Un véhicule (trafic neuf places) financé en partie par la Caisse d'Allocation Familiales des Pyrénées-Atlantiques.
- Cinq tentes Marabouts financés en partie par des Fonds Européens,
- Divers matériels : matériel informatique, matériel de camping, etc.

Un état détaillé arrêté au 2 janvier 2019 sera remis à la CCHB.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** la reprise en gestion directe de l'ALSH Les Eterlous, à compter du 2 janvier 2019,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à poursuivre la démarche et signer les documents afférents,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 08 novembre 2018

Suivent les signatures

Affiché le 19.11.18

Le Président



Daniel LACRAMPE

